

Présentation de la démarche CTL

Il s'agit d'un dispositif créé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour accompagner et soutenir les projets des bibliothèques, afin de favoriser le développement de la lecture publique, faire connaître les bibliothèques et leurs actions aux habitants et contribuer ainsi à la dynamisation et à l'aménagement du territoire.

L'objectif est de mettre en valeur les bibliothèques et de rendre visibles les actions menées, à partir de 5 axes prioritaires (le CTL en concerne au moins 2) :

- La mise en réseau
- L'éducation artistique et culturelle
- Les actions en direction des publics éloignés de la lecture
- Le développement du numérique
- Le patrimoine.

Il s'agit sur un territoire donné, de favoriser les liens entre les bibliothèques, de travailler avec d'autres partenaires, artistes, collèges, associations, autour d'un projet commun.

La DIIp prend en charge la coordination du CTL. Le département peut dans ce cadre concentrer ses efforts sur le soutien aux bibliothèques concernées, dans les domaines :

- Des collections
- De l'action culturelle
- Des formations sur le terrain (équipes et partenaires ?)
- De la communication...

Un CTL se déroule sur 3 ans et inclut également une phase diagnostic.

Les modalités de financement prévoient jusqu'à 15 000 euros de budget de l'Etat à compléter par le Conseil Départemental et une collectivité locale.